

ATTENTION ET VIGILANCE



Nous aimons la nature et voulons la protéger.

Nous participons aux actions de NaturEssonne.

Nous ne devons pas oublier que, sur le terrain, nous pouvons être amenés à pénétrer sur des espaces fragiles. Plusieurs consignes sont à respecter, pour rester cohérents avec notre idéal.

Les sites Natura 2000, en particulier, sont établis **sur des propriétés privées**, dont l'accès nous serait interdit sans l'accord des propriétaires. Les chantiers en hiver, les suivis botaniques ou ornithologiques en été, la mise en place des programmes d'éco-pâturage, se font avec leur accord, et leur bonne volonté à travailler avec nous pour mettre en place des actions de préservation de la faune et de la flore. Il importe de **veiller à conserver de bonnes relations** avec eux.

D'autres lieux sont concernés : anciennes carrières, pelouses calcaires, marais, etc.

Dans le but de poursuivre cette action de préservation, il nous est demandé

- d'avertir l'association (ou ses chargées de mission) lorsque nous souhaitons nous rendre sur un site Natura 2000 (liste ou cartographie sur demande)
- de ne pas pénétrer sur des parcelles agricoles sans autorisation spéciale
- d'informer l'association si nous constatons des comportements contraires à ces consignes

NaturEssonne - novembre 2013

Illustration : Sophie Blondel